



## Aux élu.e.s de la Ville de Paris

# LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES A LA VILLE DE PARIS, CA SUFFIT !

Au conseil municipal de Paris des 12 - 15 octobre 2021, un plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les discriminations a été voté. Concernant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail, on note seulement deux axes d'actions pour 2021-2023 et ce **sans aucun objectif chiffré**.

Premier axe : *la formation à la prévention des violences des nouveaux managers et des personnels des secteurs considérés comme prioritaires : services des ressources humaines, bureaux de prévention, agent-es de la police municipale...*

**Pour le syndicat Supap-FSU**, la formation est évidemment un élément indispensable d'une politique de prévention, et nous réclamons depuis longtemps un plan de formation digne de ce nom. Mais combien des managers/euses seront-ils/elles réellement concerné-es ? Quelle sera la durée de cette formation ? Une demi-journée de formation, comme c'est le cas actuellement, cela ne suffit pas. Nous demandons des formations obligatoires pour toutes et tous sur une durée minimum d'une journée. Nous réclamons la formation des médecins du travail et des membres des CHSCT et que la formation soit élargie aux agent.es qui ont des droits à connaître elles et eux aussi.

Deuxième axe : *l'accompagnement des agent-es victimes de violences sexuelles et sexistes au travail par la mise en place d'un outil de signalement afin de « libérer la parole et gagner en réactivité dans l'orientation et l'accompagnement des victimes ».*

**Pour le syndicat Supap-FSU**, la question n'est pas tant de faire connaître la cellule de veille et encore moins celle de la dématérialisation de la procédure de signalement. **La question pour nous, c'est bien celle des suites positives et concrètes données à ces signalements. Le véritable enjeu, c'est l'accompagnement de la victime (écoute, suivi psychologique, accompagnement juridique...) et au-delà de tout le collectif de travail forcément impacté directement ou indirectement par ces agissements.**

Aujourd'hui, nous constatons que de nombreuses collègues ne se tournent plus vers l'employeur Ville de Paris quand elles sont victimes. Pourquoi ?

- Parce que jusqu'ici les réponses à leur parole n'ont pas été à la hauteur des préjudices subis,
- Parce que c'est encore le parcours de combattantes pour elles. C'est aussi double peine ! Trop souvent, quand il y a enquête, elles sont bâclées et menées **en l'absence de représentant.es des agent.es ce qui permet aisément à l'employeur de se dédouaner de ses responsabilités d'employeur.**
- Parce qu'à force de subir régulièrement le sexisme dans les organisations du travail, d'autant plus quand elles sont précaires, elles « font avec », et **déploient des stratégies de résistance épuisantes** au quotidien.

**Nous vous alertons sur l'impact traumatique des violences mais aussi de celles qui s'ajoute avec les réponses faites par notre employeur quand les collègues témoignent de leur vécu.**

Sans plus attendre, le SUPAP-FSU **demande à nouveau la mise en œuvre à la ville de Paris d'un plan contre les violences sexistes et sexuelles au travail qui soit réellement protecteur avec :**

- 1.L'écoute et la **présomption de véracité** de l'agente
- 2.L'accompagnement à la mise en œuvre **de la protection fonctionnelle** pour tous les agentes victimes ;
- 3.La garantie de la **protection de l'emploi** (si l'agente est non titulaire, vacataire) et de la carrière des victimes, que les violences aient un lien ou non avec le travail
- 4.**Le droit à des aménagements de poste**, à des autorisations spéciales d'absence pour faire ses démarches, à la possibilité d'une mobilité fonctionnelle ou géographique choisie ;
- 5.La prise en charge médico-sociale et psychologique de la victime **sans frais à sa charge** ;
- 6.L'amélioration de l'accompagnement avec la présence, si la victime le souhaite, d'un syndicat dans les procédures internes de la Ville,
- 7.**L'accompagnement des agent.es victimes de violences conjugales** (aménagement d'horaires, aide pour le logement social, mesures de protection si les violences ont lieu dans le cadre du temps en télétravail ...);
- 8.**L'accompagnement du collectif de travail** où se sont déroulés les faits de violences sexistes et sexuelles par des professionnels formé. Es, en lien avec le SAM
- 9.Des **enquêtes menées par des professionnel.les formé.es** aux problématiques des violences (représentation, aspect traumatique, modalités de travail sur les preuves, information et soutien de la victime, du collectif de travail et éloignement de l'agresseur présumé) et avec des représentant.es des agen.tes. **Cela serait possible si seulement la Ville respectait son obligation d'information du CHSCT et ce dans le respect de l'anonymat des personnes concernées.**
- 10.**Une formation** d'une journée minimum à tous les niveaux de la Ville de Paris
- 11.La suspension de l'agresseur présumé en attendant les résultats de l'enquête (éloignement du lieu de travail et maintien du salaire)
- 12.Un **budget ambitieux** alloué à un programme de prévention sur tous les sites
13. **Des vestiaires séparés entre les femmes et les hommes** conformément à ce que prévoit le Code du Travail

**Nous vous demandons de répondre positivement à nos demandes pour les droits des femmes à des conditions de travail protectrices, et ce, en urgence, sans attendre 2022 !**

**Nous serons en manifestation unitaire samedi 20 Novembre à 14 h Métro République, avec notre banderole**

**LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES A LA VILLE DE PARIS, CA SUFFIT !**

Pour suivre notre campagne d'information pour les agent.e.s contre les violences sexistes et sexuelles au travail : <http://www.supap-fsu.org/> Pour nous joindre : SUPAP-FSU <syndicatsupapfsu@paris.fr;

[feministesupap@gmail.com](mailto:feministesupap@gmail.com)

Paris, le 18/11/21